

DIDOT-BOTTIN

Rapport financier annuel 2007

- Comptes annuels
- Rapport de gestion
- Attestation
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(extrait du Rapport général – BALO du 31/03/08)
- Communiqué relatif aux honoraires des Commissaires aux comptes
- Rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

Comptes annuels au 31 décembre 2007

I - Bilan au 31 décembre 2007

ACTIF <i>(En milliers d'euros)</i>	2007			2006
	Brut	Amortissements & dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (3)				
Concessions, brevets et droits similaires	1			
Immobilisations corporelles (3)				
Autres immobilisations corporelles	202		202	286
Immobilisations financières (4)				
Participations				5 516
Autres titres immobilisés				99
Prêts				52
Autres immobilisations financières	27		27	128
Total actif immobilisé	230		230	6 081
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances (6)	67		67	1 978
Valeurs mobilières de placement (8)	5 515	2	5 513	47 699
Disponibilités (9)	27 412		27 412	1 615
Charges constatées d'avance (7)	5		5	871
Total actif circulant	32 999	2	32 997	52 163
TOTAL GENERAL	33 229	2	33 227	58 244

PASSIF (En milliers d'euros)	2007	2006
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	25 627	25 627
Prime de fusion	52	16 050
Réserve légale	2 563	2 563
Autres réserves		25 026
Report à nouveau	12	1
Résultat de l'exercice	4 540	-15 826
Total capitaux propres (10-11)	32 794	53 441
Provisions pour risques et charges (5)	4	265
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit		3
Emprunts et dettes financières divers		239
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (6)	197	75
Dettes fiscales et sociales (6)	220	861
Autres dettes (6)	12	90
Produits constatés d'avance (7)		3 270
Total dettes	429	4 538
TOTAL GENERAL	33 227	58 244

II - Compte de résultat au 31 décembre 2007

<i>En milliers d'Euros</i>	Exercice 2007	Exercice 2006
Produits d'exploitation		
Production vendue de services (12)	76	362
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	76	362
Reprises sur amortissements et provisions	284	419
Autres produits (13)	514	1 028
Total des produits d'exploitation	874	1 809
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	2 350	1 833
Impôts, taxes et versements assimilés	107	190
Salaires et traitements	3 014	1 718
Charges sociales	700	686
Dotations aux amortissements sur immobilisations	16	36
Dotations aux provisions pour risques et charges		71
Autres charges	12	85
Total des charges d'exploitation (14)	6 199	4 619
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 325	-2 810
Produits financiers		
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	3	16
Autres intérêts et produits assimilés	301	287
Reprise sur provisions et transferts de charges		71
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 811	151
Total des produits financiers (15)	2 115	525
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	2 300
Intérêts et charges assimilées	420	377
Différences négatives de change		71
Total des charges financières (16)	422	2 748
RESULTAT FINANCIER	1 693	-2 223
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-3 632	-5 033
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 262	33 678
Reprises provisions et transferts de charges	26 604	751
Total des produits exceptionnels	42 866	34 434
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	34 101	45 158
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	8	
Total des charges exceptionnelles	34 109	45 158
RESULTAT EXCEPTIONNEL (17)	8 757	-10 724
Charge (produit) d'impôt sur les bénéfices (18)	585	70
RESULTAT NET	4 540	-15 827
Résultat par action (en euros)	5,32	-18,53

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

1.- Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 la société a cédé la totalité des immobilisations financières et le contrat de cession-bail portant sur l'immeuble sis 55 rue Anatole France à Levallois-Perret. L'ensemble du personnel a été licencié ou mis à la retraite et les immobilisations corporelles et incorporelles ont été cédées ou mise au rebut.

Par ailleurs, un changement d'actionnaire majoritaire et de dirigeants est intervenu le 28 novembre 2007 et des modifications statutaires ont été approuvées lors de l'assemblée du 18 décembre 2007.

2.- Règles et méthodes comptables

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

2.1.- Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2007, les immobilisations incorporelles et corporelles comprennent un logiciel amorti sur 1 an, du matériel informatique amorti sur une durée de 3 à 5 ans, et une collection de livres anciens, qui ne fait l'objet d'aucun amortissement.

2.2.- Titres de participation

Tous les titres de participation ont été cédés au cours du premier semestre 2007. Les résultats de cession ont été enregistrés en produits exceptionnels.

Les provisions antérieurement constituées via une dotation financière ont été intégralement reprises dans le résultat exceptionnel.

2.3.- Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la clôture, au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les disponibilités sont constituées de la trésorerie liquide ou de dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à un mois à la clôture.

2.4.- Provisions pour charges

Les provisions pour charges sont constituées dès lors que la charge est probable, peut-être raisonnablement estimée et a fait l'objet d'un engagement vis-à-vis d'un tiers.

NOTES SUR LE BILAN

(Les chiffres indiqués sont en milliers d'euros)

3.- Immobilisations incorporelles et corporelles

Etat des valeurs brutes

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Ventilation des diminutions		Clôture
			Cessions	Mise au Rebut	
Immobilisations incorporelles					
. Logiciels	22	1		22	1
Immobilisations corporelles					
. Livres anciens	188	12			200
. Autres	662	1	78	583	2
Total	850	13	78	583	202
Total général	872	14	78	605	203

Etat des amortissements

Rubriques	Ouverture	Ventilation des dotations		Ventilation des diminutions		Clôture
		Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis de manière exceptionnelle	Eléments cédés	Eléments mis au rebut	
Immobilisations incorporelles						
. Logiciels	22				22	
Immobilisations corporelles						
. Livres anciens						
. Autres	564	94	3	78	583	
Total	564	94	3	78	583	
Total général	586	94	3	78	605	

Valeurs nettes

Rubriques	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles			
. Logiciels	1		1
Immobilisations corporelles			
. Livres anciens	200		200
. Autres	2		2
Total	202		202
Total général	203		203

4.- Immobilisations financières

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Cession	Clôture
Immobilisations financières				
. Participations	32 119	1	32 120	
. Autres titres immobilisés	99		99	
. Prêts	53		53	
. Autres immobilisations financières	128	27	128	27
Total	32 399	28	32 400	27

Participations

La diminution des participations correspond à la cession des titres Quinette Gallay et Financière Rennes Raspail.

5.- Provisions et dépréciations

Rubriques	Ouverture	Ventilation des dotations			Ventilation des reprises			Clôture
		Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel	
Provisions pour charges								
. Engagement de retraite	266				266			
. Provision charges diverses				4				4
	266			4	266			4
Total	266			4	266			4
Provisions pour dépréciation								
. Titres de participation	26 603						26 603	
. Titres de Placements VMP			2					2
Total	26 603		2				26 603	2
Total Général	26 869		2	4	266		26 603	6

Les provisions retraites ont été intégralement reprises du fait du licenciement de l'ensemble du personnel concerné.

Les reprises de provision pour dépréciation portent sur les titres Quinette Gallay (22 300 milliers d'euros) et Financière Rennes Raspail (4 303 milliers d'euros).

6.- Etat des échéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dont	
		à moins d' 1 an	à plus d' 1 an	Entreprises Liées	Produits à recevoir
Créances de l'actif circulant					
Impôts sur les sociétés	42	42			
Dégrèvement Taxe professionnelle	20	20			
Sur cessions immos	5	5			
Total	67	67			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		Dont	
		à moins d' 1 an CT	de 1 à 5 ans au plus LT	Entreprises Liées	Charges à payer
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197	197			
Dettes fiscales et sociales	220	220			
Autres dettes	12	12			
Total	429	429			

7.- Crédit-bail immobilier

La cession du contrat de crédit-bail immobilier est intervenue fin juin 2007 pour un montant de 6 191 milliers d'euros. Du fait de cette opération, le solde de la plus-value réalisée en 2003 lors de la cession-bail de l'immeuble, enregistrée en produits constatés d'avance (3 270 milliers d'euros au 31 décembre 2006), a été rapporté en totalité au résultat de la période.

La charge d'impôt correspondante, enregistrée en charges constatées d'avance (627 milliers d'euros au 31 décembre 2006) a également été rapportée au résultat.

8.- Valeurs mobilières de placement

	Valeur nette au bilan	Valeur du marché au 31 décembre 2007
Actions propres . DIDOT-BOTTIN	14	14
Autres valeurs mobilières de placement	5 499	5 618
Total	5 513	5 632

Les actions d'autocontrôle représentent moins de 0,05% du capital.

9.- Disponibilités

Elles comprennent les dépôts à vue et les dépôts à terme (27 millions d'euros) dont l'échéance est inférieure à un mois. A la clôture les produits à recevoir issus de ces dépôts s'élèvent à 249 K€.

10.- Capital

Le capital social se compose de 854 224 actions de 30 euros de nominal.

11.- Variation des capitaux propres

Rubriques	Ouverture	Affectation du résultat 2006	affectation AGO du 24/09/07		Résultat exercice 2007	Clôture
			virt R à N à autres réserves	Prélt pour distribution		
Capital social	25 627					25 627
Prime de fusion	16 050			-15 998		52
Réserves :						
Réserve légale	2 563					2 563
Autres réserves	25 026		-15 825	-9 201		
Report à nouveau débiteur	1	-15 826	15 825	12		12
Résultat	-15 826	15 826			4 540	4 540
	53 441			-25 187	4 540	32 794

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

12.- Production vendue de services

Ce poste correspond aux prestations de services rendues à la société Quinette Gallay jusqu'au 30 juin 2007.

13.- Autres produits

Ce poste enregistre les loyers relatifs à l'immeuble de Levallois-Perret jusqu'à sa date de cession le 28 juin 2007.

14.- Charges d'exploitation

Elles comprennent notamment les charges liées à la réorganisation du groupe, en particulier des honoraires pour 620 milliers d'euros et des indemnités de licenciement ou de départ à hauteur de 1 789 milliers d'euros.

15.- Produits financiers

	Exercice 2007		Exercice 2006
	total	dont entreprises liées	
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	3		16
Autres intérêts et produits assimilés	301		287
Reprises sur provisions financières			71
Produits nets sur cessions de VMP	1 811		151
Total	2 115		525

Les produits financiers correspondent au résultat de cession de valeurs mobilières de placement et aux produits issus des liquidités placées à terme (249 milliers d'euros).

16.- Charges financières

	Exercice 2007		Exercice 2006
	total	dont entreprises liées	
Dotations financières aux amortissements et provisions	2		2 300
Intérêts et charges assimilées	420		377
Différences négatives de change			71
Total	422		2 748

Les charges financières correspondent aux primes payées sur un swap de taux d'intérêts (129 milliers d'euros) et à la soulte versée à l'annulation de cette couverture le 27 juin 2007 (290 milliers d'euros).

17.- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre :

- le résultat de cession des titres Quinette Gallay	521
- le résultat de cession des autres titres de participation et autres titres immobilisés	147
- le résultat de cession du contrat de crédit-bail immobilier	6 191
- la plus-value résiduelle de cession de l'immeuble	3 270
- l'ajustement du prix de cession de la Compagnie de Fougerolles	-1 292
- des charges au titre de garanties de passif données	-124
- Divers produits et charges	44
Total	8 757

18.- Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond :

- au solde de la charge d'impôt sur le produit de cession de l'immeuble	627
- à un crédit d'impôt sur mécénat	-30
- à la régularisation d'un produit d'intégration fiscale sur exercice antérieur	-12
	585

Le résultat fiscal de l'exercice 2007 est un bénéfice de 2 264 milliers d'euros qui s'impute sur un déficit reportable de 2 431 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

Le résultat fiscal sur les opérations sur titres de Participation ressort en plus-value de 807 milliers d'euros.

Il n'existe plus de plus-values en sursis d'imposition.

Ventilation du résultat après impôt

	Exercice 2007			Exercice 2006		
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Exploitation	-5 325		-5 325	-2 809		-2 809
Financier	1 693		1 693	-2 222		-2 222
Exceptionnel	8 757	597	8 160	-10 725	70	-10 795
Produits d'intégration fiscale		-12	12			
Total	5 125	585	4 540	-15 756	70	-15 826

AUTRES INFORMATIONS

19.- Engagements financiers

Les engagements financiers donnés ou reçus par la société ont été levés ou transférés par pleine et entière substitution de la société COFIP à DIDOT BOTTIN vis-à-vis des tiers intéressés.

Au 31 décembre 2007, Didot-Bottin n'est soumis à aucun engagement donné ou reçu.

20.- Effectifs

La société a procédé au licenciement de l'ensemble de son personnel.

21.- Rémunérations des organes d'administration et de direction

Les jetons de présence comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élèvent à 12 milliers d'euros.

Le montant des rémunérations allouées aux mandataires sociaux s'est élevé à 588.391 € brut au titre de l'exercice 2007 (1 063 milliers d'euros en 2006) et des indemnités de départ ont été versées pour un montant de 278.493 €.

22.- Tableau des flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	2007	2006
<u>OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
Résultat net	4 540	-15 826
Amortissements et provisions	-240	1 247
Résultat sur cessions d'actif immobilisé	-634	11 602
Capacité d'autofinancement	3 666	-2 977
Clients et comptes rattachés		105
Fournisseurs	122	-313
Autres actifs et passifs d'exploitation	-2 672	-380
Variation des besoins d'exploitation	-2 550	-588
Flux de trésorerie d'exploitation	1 116	-3 565
<u>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-14	
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>22</u>	<u>40</u>
	8	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-27	
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières, nets d'impôts	6 404	32 238
Variation des prêts	<u>41</u>	<u>44</u>
	6 418	32 282
Variation de périmètre sur la trésorerie		
Flux de trésorerie d'investissement	6 426	32 322
<u>OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>		
variation des comptes courants consentis et des emprunts et autres dettes financières	1 259	12 227
Coûts dividendes versés	-25 188	-1 708
Flux de trésorerie de financement	-23 929	10 519
Variation de trésorerie	-16 387	39 276
Variation des placements à court terme	-42 184	37 968
Variation du disponible	25 797	1 308
Variation des concours bancaires à court terme		
Variation de trésorerie	-16 387	39 276

*Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
du 19 mars 2008*

EXERCICE 2007

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux statuts pour aborder les questions suivantes :

- Vous rendre compte de l'activité de votre société durant l'exercice 2007,
- Soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice,
- Statuer sur les résolutions touchant au fonctionnement de la société.

I. - LA VIE DE LA SOCIETE

Votre société a connu au cours de son exercice 2007 d'importants changements.

Au premier semestre les participations et le contrat de crédit-bail de la société ont été cédés, tandis que le personnel était licencié, de sorte que Didot-Bottin au 30 juin se présentait comme une société dont la quasi totalité de l'actif se résumait à une trésorerie s'élevant à 58,5 millions d'euros.

Au second semestre, le 28 novembre 2007, la Compagnie Financière Privée(COFIP) et Sopalia, qui conjointement détenaient 83,76% de votre société, ont cédé leur participation à Yellow Grafton SC, société de droit luxembourgeois au capital de 10.000 euros détenue indirectement par Perella Weinberg Real Estate Fund 1LP, dans le cadre d'une Offre Publique d'Achat simplifiée.

Une distribution exceptionnelle de 29,50 euros par action a été effectuée en novembre 2007. Des Assemblées Spéciales et Générales, ordinaires et extraordinaires, réunies en décembre ont approuvé plusieurs modifications statutaires : en particulier, les droits de vote double ont été supprimés et l'objet social modifié, pour se conformer à celui d'une société foncière ayant vocation à opter pour le régime SIIC.

Enfin, la composition de votre Conseil d'Administration a été adaptée pour tenir compte tant du nouvel actionnariat que du nouvel objet social.

I.1 LE PREMIER SEMESTRE 2007

Votre société a cédé à son actionnaire majoritaire la COFIP, sa participation de 77,3% dans Quinette Gallay. Cette opération a été réalisée sur la base d'une expertise indépendante réalisée en avril 2007 par le Cabinet Grant Thornton dont la conclusion a été présentée à votre Conseil d'Administration, sous forme d'une attestation d'équité conformément à l'article 262-1 du Règlement Général de l'A.M.F.

Votre société a également cédé en juin 2007 à une compagnie d'assurances, le contrat de crédit-bail qu'elle détenait et qui portait sur l'immeuble du 55/63 de la rue Anatole France à Levallois-Perret. Au terme de ces cessions, l'actif de votre société au 30 juin 2007 était essentiellement constitué de sa trésorerie.

Nous vous précisons que l'ensemble des engagements de votre société résultant tant des cessions d'actifs intervenues que du soutien apporté aux anciennes filiales, ont été repris par la COFIP qui se trouve ainsi pleinement substituée à votre société en tant que garant vis-à-vis des tiers intéressés, en sorte qu'au 30 juin 2007 ne subsistait aucun engagement hors bilan chez Didot-Bottin.

Enfin, votre société ne comptait plus, à la même date, que deux salariés effectuant leur préavis jusqu'au 30 septembre 2007.

I.2 LE SECOND SEMESTRE

C'est dans ce cadre qu'est intervenue, en novembre, l'Offre Publique d'Achat simplifiée (OPAS) déjà mentionnée portant sur la totalité des actions de votre société, offre qui a fait l'objet d'une note d'information de l'initiateur visée par l'AMF (visa n° 07.382). Le prix offert était le suivant :

- 69,29 euros par action jusqu'à la veille de la mise en paiement d'une distribution exceptionnelle de 29,50 euros par action (voir ci-dessous),
- 39,79 euros par action à partir du jour de la mise en paiement de la distribution exceptionnelle.

Ce dispositif a permis d'offrir à tous les actionnaires minoritaires désireux d'apporter leurs titres, la possibilité de le faire coupon attaché ou coupon détaché, à leur convenance.

Calyon, établissement présentateur de l'offre, garantissait les engagements pris par Yellow Grafton S.C.

Conformément aux dispositions du règlement général de l'A.M.F., le Conseil d'Administration de votre société avait nommé un expert indépendant Monsieur Didier Kling afin d'établir un rapport sur les conditions financières de l'offre. Dans sa conclusion Monsieur Kling indiquait : « le prix par action Didot-Bottin offert par la société Yellow Grafton S.C est équitable pour les actionnaires minoritaires ».

Sur cette base, le Conseil d'Administration de votre société a établi une note en réponse à l'Offre - elle a reçu le 30 octobre 2007 le visa n° 07.383 de l'A.M.F - qui précisait que ladite offre allait dans le sens de l'intérêt tant des actionnaires de votre société que de la société elle-même.

A la suite de la décision prise par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 septembre de procéder au versement d'un dividende exceptionnel de 29,50 € par action, ce coupon a été mis en paiement le 16 novembre.

Intervenant après la clôture de l'OPAS, le changement de contrôle de votre société a été effectif le 28 novembre 2007.

Au cours du second semestre, la société s'est employée à optimiser la gestion de sa trésorerie selon une ligne de conduite prudente visant à éviter la moindre exposition aux risques nés, à partir de juillet, des turbulences de marché.

1.3 NOUVELLE ORIENTATION DE L'ACTIVITE A COMPTER DE 2008

Votre société, dont il vous sera proposé le moment venu de modifier la raison sociale pour la mettre en conformité avec son nouvel objet social, a vocation à compter de l'exercice 2008, à opérer principalement en tant que société foncière. A ce titre, elle investira directement ou indirectement dans tous types d'actifs immobiliers, existants, en projet ou nécessitant une restructuration, ou par le biais de participations dans des sociétés détenant elles-mêmes de l'immobilier et ce, essentiellement en France.

Elle entend privilégier les projets de taille significative susceptible de générer une forte valeur ajoutée opérationnelle, principalement dans l'immobilier commercial. Elle prévoit de développer son activité sous le régime SIIC pour lequel elle pourrait opter en 2008 ou, à défaut, en 2009.

II.- LES COMPTES DE LA SOCIETE

Votre société n'ayant plus de filiales et de participations n'a pas établi de comptes consolidés. Ses comptes sociaux reflètent fidèlement l'activité de l'exercice 2007 ainsi que la situation financière au 31/12/2007 : l'Actif Net Réévalué, strictement égal au montant des capitaux propres, s'élève à 32.794.000 euros soit 38,39 euros par action (avant affectation du résultat).

La comparaison des différents postes du compte de résultat avec ceux de l'exercice précédent n'est pas significative en raison des opérations exceptionnelles qui ont marqué l'exercice.

Les produits d'exploitation de 874.000 euros recouvrent principalement les loyers perçus sur l'immeuble de la rue Anatole France jusqu'à la cession du contrat de crédit bail en juin 2007 ainsi que les prestations de services rendus à la filiale Quinette Gallay jusqu'à sa cession également en juin 2007.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 6.200.000 euros : elles concernent à hauteur de 5.074.000 euros le premier semestre de l'exercice et comprennent les redevances de

crédit bail immobilier pour 883.000 euros, des honoraires pour 900.000 euros, des indemnités de licenciement et de départ pour 1.790.000 euros.

Le résultat d'exploitation s'inscrit en conséquence en perte de 5.325.000 euros.

Le résultat financier s'est établi à 1.693.000 euros, il a bénéficié des produits de placements de la trésorerie pour 2.115.000 euros et enregistré la charge liée au contrat de taux sur le contrat de crédit-bail et à la rupture de ce contrat pour 418.000 euros.

Le résultat exceptionnel, un profit de 8.757.000 euros, enregistre l'impact des opérations de cessions d'actifs intervenues au premier semestre soit principalement :

- le résultat de la cession des titres Quinette Gallay pour	521.000 euros
- le résultat de cession de divers titres de participation pour	147.000 euros
- le résultat de cession du contrat de crédit bail immobilier pour	6.191.000 euros
- La plus-value résiduelle sur la cession de l'immeuble qui avait été étalée sur la durée du contrat de crédit-bail pour	3.270.000 euros
- un ajustement sur le prix de cession de la Compagnie de Fougérolles pour		(1.292.000 euros)

Enfin l'impôt de 585.000 euros résulte pour l'essentiel de la charge d'impôt sur la cession de l'immeuble qui avait été étalée, comme la plus value, sur la durée du contrat de crédit-bail.

Le résultat net est en définitive un profit de 4.540.000 euros

III. – RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Les résultats vous sont présentés dans le tableau ci-après (en euros) :

		2003	2004	2005	2006	2007
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE	a) CAPITAL SOCIAL	25 626 720	25 626 720	25 626 720	25 626 720	25 626 720
	b) NOMBRE D'ACTIONNAIRES	854 224	854 224	854 224	854 224	854 224
	c) NOMBRE D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS	-	-	-	-	-
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES	a) CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	3 377 451	2 505 116	3 276 614	1 846 526	590 299
	b) BENEFICE AVANT IMPOT, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-2 349 646	-910 210	7 662 109	-14 589 884	-21 736 499
	c) IMPOT SUR LES BENEFICES	4 612	70 145	70 145	70 145	584 989
	d) RESULTAT APRES IMPOT, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-630 680	-21 003 674	6 799 767	-15 826 255	4 540 464
	e) MONTANT DES BENEFICES DISTRIBUES	1 708 448	-	1 708 448	-	25 187 808
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION	a) BENEFICE APRES IMPOT, MAIS AVANT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-2,76	-1,15	8,89	-17,17	-26,13
	b) RESULTAT APRES IMPOT, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-0,74	-24,59	7,96	-18,54	5,32
	c) DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION	2,00	-	2,00	-	29,50
PERSONNEL	a) EFFECTIF MOYEN DES SALAIRES PENDANT L'EXERCICE	9	9	9	9	5
	b) MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE	1 248 136	1 308 697	1 394 970	1 717 764	3 013 492
	c) MONTANT DES SOMMES VERSEES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX (Sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	566 346	573 262	589 403	685 695	700 371

IV. ACTIVITES BOURSIERES

Nous vous rappelons que le capital de votre société est composé de 854.224 actions d'une valeur nominale de 30 euros et que votre société détient 400 des ses propres titres.

A l'ouverture de l'exercice les principaux actionnaires étaient :

- Compagnie Financière Privée	:	62,41%
- Sopalia Compagnie Financière Holding	:	21,25%

Le fait marquant de l'activité boursière pendant l'exercice a été l'Offre Publique d'Achat simplifiée initiée par Yellow Grafton S.C. qui a débuté le 6 novembre 2007 pour s'achever le 27 novembre.

Cette OPA simplifiée a permis l'initiateur de se porter acquéreur de 117.272 actions apportées à l'Offre auxquelles s'est ajouté le bloc des 714.622 actions appartenant à COFIP et SOPALIA acquises le 28 novembre.

A la clôture de l'exercice Yellow Grafton S.C. détenait 97,39%.

Le cours de l'action a évolué du 01/01/2007 au 16/11/2007, date du paiement du dividende exceptionnel de 29,50 euros par action, entre :

- le cours le plus bas	55,00 € (le 6 juin 2007)
- le cours le plus haut	78,97 € (le 4 octobre 2007)

et du 26/11/2007 au 31/12/2007 entre :

- cours le plus bas	32,58 € (le 19 décembre 2007)
- cours le plus haut	40,39 € (le 27 novembre 2007)

La société n'a ni acquis ni cédé ses propres titres pendant l'exercice.

Les administrateurs de la société qui ont démissionné à l'occasion du changement de contrôle intervenu le 28 novembre ont apporté à l'O.P.A.S. les titres qu'ils détenaient.

V -CONSEIL D'ADMINISTRATION

V.1 - Rémunérations perçues par les mandataires sociaux de Didot-Bottin, de la société et des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôle.

Pour les membres du Conseil d'Administration, l'ensemble des rémunérations versées en 2007 est présenté dans le tableau ci-dessous :

M. Vincent HOLLARD ⁽¹⁾	762.683	M. François MARCHAL ⁽³⁾	10.500
M. Philippe BATEREAU ⁽³⁾	7.500	M. Philippe MARINI ⁽²⁾	4.500
M. Jean-Jacques BAUER ⁽²⁾	4.500	M. Daniel SALMON ⁽³⁾	10.500
Mme Bernadette de BONREPOS BAINVILLE ⁽²⁾	4.500		
Mme Caroline CAYEUX ⁽³⁾	15.500		
M. Antoine DURANT des AULNOIS ⁽²⁾	4.500		
M. Marc FOURNIER ⁽²⁾	4.500	M. Alain BENON ⁽⁵⁾	11.154
M. Jean-Louis GIRAL ⁽²⁾	4.500	M. Cyril BENOIT	0
M. Antoine HOLLARD ⁽⁴⁾	164.112	M. Daniel RIGNY	0
M. Antoine le SOURD ⁽³⁾	22.000	M. Emmanuel RODOCANACHI	0
M. Gabriel MALMENAYDE ⁽²⁾	4.500	Mme Catherine SEJOURNANT	0

⁽¹⁾ Monsieur Vincent Hollard

Rémunération brute fixe Didot-Bottin	464.690 €
Jetons de présence Didot-Bottin	9.000 €
Jetons de présence sociétés contrôlant et contrôlées	10.500 €
L'indemnité de cessation de fonction	278.493 €

Compte tenu de la performance enregistrée par la société sur le long terme, le principe de cette indemnité a été décidé par le Conseil d'Administration du 13 juin 2007 et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 24 septembre 2007. Son montant est égal à six mois de rémunération annuelle prime comprise perçue par Monsieur Vincent Hollard au titre de son mandat de Président Directeur Général. Cette indemnité a été versée le 28 novembre 2007.

⁽²⁾ Jetons de présence Didot-Bottin

⁽³⁾ Jetons de présence dont Didot-Bottin 4.500 €

⁽⁴⁾ Rémunérations des sociétés contrôlantes et contrôlées 159.612 €
Jetons de présence Didot-Bottin 4.500 €

⁽⁵⁾ Rémunération brute fixe Didot-Bottin

V.2 – Mandats ou fonctions exercées par les mandataires sociaux

- ❖ M. V. HOLLARD
 - Président de la COFIP (S.A.S.),
 - Vice-Président Administrateur de GUYENNE et GASCOGNE et de GIMAR FINANCE & Cie,
 - Administrateur de QUINETTE GALLAY, de SOGARA, d'ALTRA BANQUE et de COPAFIMA.
- ❖ M. Philippe BATEREAU ⁽²⁾
 - Administrateur de QUINETTE GALLAY,
 - Gérant de PLASTELEC.
- ❖ M. Jean-Jacques BAUER ⁽²⁾
 - Gérant de HOCHE MONCEAU FINANCE
 - Représentant permanent de HOCHE MONCEAU FINANCE au Conseil d'Administration de COFIP (S.A.S.),
 - Administrateur de QUINETTE GALLAY.
- ❖ Mme Bernadette de BONREPOS BAINVILLE ⁽¹⁾
 - Administrateur de COSFIBEL et de COSWORLD.
- ❖ Mme Caroline CAYEUX ⁽²⁾
 - Administrateur de COFIP (S.A.S.)
- ❖ M. Antoine DURANT des AULNOIS ⁽²⁾
 - Administrateur de SICAV ELAN JAPINDICE.
- ❖ M. Marc FOURNIER ⁽¹⁾
 - Président Directeur Général d'ALTRA BANQUE et de COPAFIMA.
- ❖ M. Jean-Louis GIRAL ⁽²⁾
 - Président de DG ENTREPRISE, de DG FINANCE, de MIRE, de FRANCE-EMPIRE,
 - Président du Conseil de Surveillance de DESQUENNE et GIRAL.
- ❖ M. Antoine HOLLARD ⁽³⁾
 - Président de QUINETTE GALLAY,
 - Administrateur de COFIP (S.A.S.),
 - Représentant de QUINETTE GALLAY Président de MUSSIDAN SIEGES (S.A.S.).
- ❖ M. Antoine LE SOURD ⁽²⁾
 - Administrateur de COFIP (S.A.S.).
- ❖ M. Gabriel MALMENAYDE ⁽¹⁾
 - Administrateur de SECMAR et de MALMEYNADE S.A.
- ❖ M. François MARCHAL ⁽²⁾
 - Administrateur de COFIP (S.A.S.), de QUINETTE GALLAY, de MEMRY CORPORATION et de AVAL FUND, de BOIRON et PASTEL & ASSOCIES.
- ❖ M. Philippe MARINI ⁽²⁾
 - Administrateur de C.I.P.M. et C.I.P.M. International,
 - Membre du Conseil de Surveillance de GIMAR FINANCE et Cie,
 - Membre de la Commission de Surveillance de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.
- ❖ M. Daniel SALMON ⁽²⁾
 - Administrateur de COFIP (S.A.S.).
- ❖ M. Alain BENON ⁽⁴⁾
 - Administrateur de la SICAV GENERALI EURO Actions
 - Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE MANDEL
- ❖ M. Cyril BENOIT ⁽⁴⁾
 - Néant
- ❖ M. Daniel RIGNY ⁽⁴⁾
 - Président du Conseil de Surveillance de G.A. (S.A.S.)
- ❖ M. Emmanuel RODOCANACHI ⁽⁴⁾
 - Néant
- ❖ Mme Catherine SEJOURNANT ⁽⁴⁾
 - Néant

⁽¹⁾ Administrateur de Didot-Bottin jusqu'au 25/07/07 - ⁽²⁾ Jusqu'au 28/11/07 - ⁽³⁾ Jusqu'au 01/02/08 - ⁽⁴⁾ Depuis le 28/11/07

V.3 – Délégations de compétences et de pouvoirs accordées au Conseil dans le domaine des augmentations de capital.

Les délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de votre société pour augmenter le capital social ou émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution de titres de créances sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature des titres	Montant plafonné (en euros)	Date de l'autorisation demandée	Date d'expiration
Actions ordinaires par incorporation de réserves, bénéfices ou autres	100 millions de nominal	18/12/2007	18/02/2010
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec DPS	300 millions de nominal ⁽¹⁾ 1,5 milliard d'émission ⁽²⁾	18/12/2007	18/02/2010
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance sans DPS ⁽³⁾	300 millions de nominal ⁽¹⁾ 1,5 milliard d'émission ⁽²⁾	18/12/2007	18/02/2010

Abréviation : DPS = Droit Préférentiel de Souscription

- (1) Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- (2) Montant global maximum d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance.
- (3) Y compris pour rémunérer des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société sur des titres d'une société admis aux négociations sur un marché réglementé ou (hors offre publique d'échange) pour rémunérer des apports en nature de titres consentis à la Société. Outre les plafonds particuliers indiqués ci-dessus, le montant des émissions susceptibles d'être réalisées en rémunération d'apports en nature de titres à la Société est également limité à 10 % du capital actuel de la Société.

V.4 – Direction Générale de la société

Le Conseil d'Administration de votre société du 28 novembre 2007 a opté pour la non dissociation des mandats de Président et de Directeur Général.

La Direction générale de la société est donc assurée depuis cette date par Monsieur Alain Benon, Président de la société. Cette fonction était assurée jusqu'à cette date par Monsieur Vincent Hollard.

VI. RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS DIVERSES

VI.1 – Renseignements sur la politique sociale

L'effectif moyen de la société sur l'exercice 2007 a été de cinq personnes. A l'issue des cessions d'actifs intervenues au premier semestre, la totalité du personnel de la société a été licencié dans le cadre de la convention collective applicable : celle de l'édition. Aucun contentieux n'est né à la suite de ces licenciements.

VI.2 – Renseignements sur la politique environnementale

En l'absence de filiales industrielles, cette rubrique ne concerne pas la société qui pour ses activités au siège social a, comme les années précédentes, confié à des sociétés spécialisées les matériels informatiques obsolètes et les résidus de consommables.

VI.3 – Activités en matière de recherche et développement

Néant.

VI.4 – Analyse des risques auxquels la société est confrontée

Votre société n'est impliquée dans aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage, elle ne supporte aucun engagement et n'accorde aucun nantissement, garantie au titre de ses activités anciennes ou actuelles.

La trésorerie dégagée à l'occasion des cessions d'actifs intervenues a été placée selon une ligne de conduite prudente évitant, notamment toute exposition à un risque pouvant affecter le capital.

VII. LES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL

Votre Conseil vous propose de fixer à 5,32 euros par action le dividende à verser au titre de l'exercice 2007 ; ce dividende est éligible, pour les personnes y ayant droit, à l'abattement de 40%.

Nous vous rappelons, conformément à loi, les distributions des derniers exercices clos :

- *Exercice 2007* : distribution exceptionnelle de 29,50 euros par action, éligible à l'abattement de 40%,
- *Exercice 2006* : néant,
- *Exercice 2005* : 2 euros par action, éligible à l'abattement de 40%.

Votre Conseil vous propose de reconduire jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée, le montant annuel des jetons de présence à 90.000 euros et d'approuver la conclusion d'une police d'assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux.

Votre Conseil vous propose également de pourvoir au remplacement d'un commissaire aux comptes démissionnaire ainsi que d'un commissaire aux comptes suppléant, également démissionnaire.

VIII. LES PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS

Dans un contexte économique et de marché perturbé depuis l'été 2007, la société sera attentive à l'évolution du marché immobilier et aux opportunités d'acquisition cohérentes avec ses objectifs financiers.

DIDOT-BOTTIN

Société anonyme au capital de 25 626 720 euros
72, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris
542 033 295 R.C.S Paris

Attestation du rapport financier annuel
(article 222-3-1 du règlement général de l'AMF)

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice 2007 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-dessus présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Le Président-Directeur- Général

Alain BENON

DIDOT-BOTTIN

Société anonyme au capital de 25 626 720 €
Siège social : 72, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.
542 033 295 R.C.S. Paris.

I. Documents comptables annuels certifiés, exercice 2007.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été publiés dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 32 du 14 mars 2008, sont devenus définitifs suite à leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2008

L'affectation du résultat du 31 décembre 2007 est le suivant :	
Résultat à affecter :	
Résultat de l'exercice	4 540 463,56 €
Report à nouveau antérieur	11 800,00 €
Total	4 552 263,56 €
Affectation :	
Montant affecté au Dividende	4 544 471,68 €
Report à nouveau	7 791,88 €
Total	4 552 263,56 €

II. Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes individuels.

(extrait du rapport général.)

1. Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, exposés dans la note 2 de l'annexe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

— la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

— la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 5 février 2008
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Isabelle Goalec

Paris, le 5 février 2008
Auditeurs et Conseils d'Entreprise
Emmanuel Charrier

DIDOT-BOTTIN

Société Anonyme au capital de 25 626 720 euros
Siège social : 72, rue du Faubourg St Honoré 75008 - PARIS
542 033 295 R.C.S. PARIS

**Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux
pris en charge par le groupe**

Exercices couverts : N = Exercice 2007
N -1 = Exercice 2006

	<i>SalustroReydel membre de KPMG International (a)</i>				<i>KPMG Audit Département de KPMG S.A. (b)</i>				<i>A.C.E. AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE</i>			
	<i>Montant HT en €</i>		<i>%</i>		<i>Montant HT en €</i>		<i>%</i>		<i>Montant HT en €</i>		<i>%</i>	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
▫ Commissariat aux comptes Certification, examen des comptes individuels et consolidés												
. Emetteur	-	26 000	-	100,00%	34 500	-	100,00%	-	34 500	24 000	100,00%	39,50%
. Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36 760	0,00%	60,50%
▫ Missions accessoires	-	-	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	-	0,00%	0,00%
<i>Sous-total</i>	-	26 000	0,00%	100,00%	34 500	-	100,00%	0,00%	34 500	60 760	100,00%	100,00%
Autres prestations												
. Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	26 000	0%	100%	34 500	-	100%	0%	34 500	60 760	100%	100%

(a) commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée générale du 27 juin 2007

(b) commissaire aux comptes à compter de l'Assemblée générale du 27 juin 2007

Rapport du président sur les conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration, les procédures de contrôle interne mises en place par la société ainsi que sur les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, introduit par la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière, le présent rapport a été établi par Monsieur Alain BENON en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société DIDOT-BOTTIN.

Ce rapport a été établi connaissance prise du guide de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites, il en a retenu les éléments applicables à la société.

- CONDITIONS DE PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I.1 Généralités

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de membres dont l'identité et les fonctions figurent dans le rapport de gestion et dont un est indépendant au sens du « rapport Bouton » c'est-à-dire qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction pouvant compromettre l'exercice de liberté de jugement.

Préalablement au changement de contrôle de la société, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois, les 29 mars, 30 mai, 13 juin, 25 juillet et 5 octobre 2007.

Postérieurement au changement de contrôle, le Conseil d'Administration s'est réuni le 28 novembre 2007.

Au cours de l'exercice, les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués aux différentes réunions par lettre simple. Lors de chaque réunion le registre des présences a été signé par les membres du Conseil participant à la séance. Les procurations écrites ont été annexées au registre.

I.2 Ordre du jour du Conseil d'Administration

L'ordre du jour de chaque réunion a été établi par le Président du Conseil d'Administration, chaque membre du conseil a eu la liberté de demander au Président l'inscription à cet ordre du jour les sujets qu'il a estimé relever des compétences de celui-ci.

Le projet d'ordre du jour, le cas échéant les documents relatifs à cet ordre du jour ont été remis par le Président aux membres du Conseil d'Administration au moins huit jours avant la date de réunion.

Au cours du dernier exercice, l'ordre du jour a notamment comporté les points suivants :

- Examen et arrêté des comptes
 - Dans sa séance du 29 mars 2007, en présence des commissaires aux comptes, le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés et préparé l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2007.
 - Dans sa séance du 25 juillet 2007, le Conseil a examiné et arrêté les comptes semestriels, à cet égard il est précisé que l'A.M.F. avait donné son accord pour que seuls soient établis des comptes sociaux, la société n'ayant plus ni filiales ni participations, et préparé l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 24 septembre 2007 à l'effet de procéder à une distribution de dividende exceptionnel.
- Opérations financières
 - Dans sa séance du 29 mars 2007, le Conseil d'Administration a autorisé la cession du contrat de crédit bail immobilier portant sur l'immeuble de Levallois-Perret.
 - Dans sa séance du 30 mai 2007, le Conseil d'Administration a examiné les conditions dans lesquelles pouvaient être cédées les participations de la société dans Médiamétrie Expansion, Financière Rennes Raspail et IMC (Integrated Media Communications) et autorisé leurs cessions.
 - Dans sa séance du 13 juin 2007, le Conseil d'Administration a examiné le rapport de l'expert indépendant sur la valorisation de Quinette et Gallay et autorisé la cession de cette participation à la société COFIP. Les administrateurs communs de Didot-Bottin et COFIP n'ont pas pris part au vote. Le Conseil a également examiné les accords de substitution de COFIP à Didot-Bottin pour l'ensemble des garanties et engagements délivrés par Didot-Bottin dans le cadre des cessions d'actifs intervenues depuis 2005 et autorisé la signature de ces accords.

- Dans sa séance du 25 juillet 2007, le Conseil d'Administration prenant acte que la société allait faire l'objet d'une Offre Publique d'Acquisition décidait en application du règlement général de l'A.M.F. de nommer un expert indépendant avec pour mission d'établir un rapport sur les conditions financières de cette offre.
 - Dans sa séance du 5 octobre 2007, le Conseil d'Administration a examiné le projet d'offre initié par la société Yellow Grafton et rendu son avis motivé sur la dite offre.
- Assemblées Générales et fonctionnement de la société
 - Dans sa séance du 5 octobre 2007, le Conseil d'Administration a procédé à la convocation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 décembre, arrêté les documents à soumettre à cette Assemblée, notamment l'ordre du jour qui prévoyait une profonde refonte des statuts de la société.
 - Dans sa séance du 28 novembre, le Conseil d'Administration a coopté en qualité d'administrateurs : Catherine Séjournant, Cyril Benoît, Alain, Benon, Daniel Rigny et Emmanuel Rodocanachi (administrateur indépendant). Monsieur Alain Benon a été nommé Président Directeur Général de la société en remplacement de Monsieur Vincent HOLLARD qui demeure administrateur.

I.3 Invitations

Au cours de l'exercice le Président du Conseil d'Administration a convié à chaque séance le secrétaire du conseil afin de présenter un dossier, participer aux discussions préparatoires aux délibérations du Conseil. Les conseillers extérieurs avocats, ont été conviés les 13 juin, 25 juillet, 5 octobre et 28 novembre pour apporter leur avis sur les opérations significatives qui se sont déroulées tout au long de l'exercice.

I.4 Procès-verbaux

Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétariat du Conseil d'administration à l'issue de chaque réunion. Les procès-verbaux sont conservés par le secrétariat du Conseil d'Administration. Le secrétaire du Conseil d'Administration est habilité à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations intervenues en 2006. Chaque procès-verbal est approuvé lors de la séance suivante.

- - PROCEDURES DU CONTROLE INTERNE

L'exercice 2007 a été marqué par des opérations exceptionnelles détaillées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Dans ce contexte, le Président a focalisé le contrôle interne sur les tâches suivantes :

- Fiabilité et pertinence de l'information financière :

Les responsables de l'établissement des comptes et de l'information financière ont eu accès à l'ensemble des informations qui leur était nécessaire, il leur a été facilité l'accès à des conseils extérieurs chaque fois que le traitement comptable des opérations pouvait nécessiter de tels conseils.

- Information détaillée du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes préalable aux opérations.

- Gestion de la trésorerie issue des cessions d'actifs :

Les relations avec les banques et les paiements ont été assurés par la Direction Générale de la société.

- - LIMITATIONS DE POUVOIRS DE LA DIRECTION GENERALE

III.1 Cautions avals et garanties

La société n'a délivré au cours de son exercice ni cautions ni garanties. A l'inverse, elle a obtenu la levée de l'ensemble des garanties précédemment accordées.

III.2 Limitations statutaires

Le Directeur Général de la société est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, il n'existe aucune limitation statutaire. L'usage de Didot-Bottin selon lequel aucune opération significative n'est engagée sans que le Conseil n'ait eu à en connaître préalablement le détail, a été respecté lors de l'exercice 2007.

III.3 Rémunérations et avantages consentis aux mandataires sociaux

La rémunération fixe du Président Directeur Général de la société est déterminée par le Conseil d'Administration. Il n'existe pas de rémunération variable ni de plan d'intéressement en capital, ni de régime de retraite spécifique.

L'indemnité de départ versée à Monsieur Vincent HOLLARD lors de la cessation de ses fonctions de Président et de Directeur Général est détaillée dans le rapport du Conseil à l'Assemblée.